

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 6 février 2017, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre le lotissement d'un terrain ayant une largeur en façade de 15,55 mètres au lieu des 25 mètres requis au règlement de lotissement numéro 88-2005 de la Ville de Saint-Pascal pour un lot partiellement desservi par l'aqueduc ou l'égout.

La demande vise également à permettre le lotissement d'un terrain ayant une largeur en façade de 15,81 mètres au lieu des 25 mètres requis au règlement de lotissement numéro 88-2005 de la Ville de Saint-Pascal pour un lot partiellement desservi par l'aqueduc ou l'égout.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : parties du lot 5 762 787 du cadastre du Québec (extrémité nord des rues Alphonse et Maurice).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 16^e jour de janvier 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 18 janvier 2017 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 16 janvier 2017.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA